



Appel à projet 2021 du plan départemental d'actions Sécurité Routière

La lutte contre l'insécurité routière passe par le renforcement d'actions de prévention à la mesure des enjeux départementaux.

Parce que la sécurité routière repose sur la mobilisation de tous, l'État peut apporter son soutien financier aux projets d'actions de prévention dans le cadre du plan départemental d'actions Sécurité Routière (PDASR).

Ces projets peuvent être portés par des associations, des collectivités locales, des établissements scolaires, des services de l'État, des entreprises ou des organismes sociaux professionnels. Ils peuvent soumettre leurs idées et justifier d'une programmation budgétaire, dans laquelle une subvention de l'État au titre du PDASR sera évaluée.

Le PDASR a pour but de retenir les actions correspondant aux orientations prioritaires, de les coordonner et d'aider à leur réalisation par leur financement partiel, la mise à disposition de matériel et éventuellement de les soutenir grâce aux Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR).

Pour 2021, les actions de prévention subventionnées relèveront des domaines prioritaires suivants :

- Vitesse
- Conducteurs de deux roues
- Alcool , stupéfiants,
- distracteurs
- 50 ans et plus
- Jeunes
- Déplacements liés au travail
- Piétons
- Infrastructures

Si vous souhaitez participer à cette démarche, veuillez adresser vos projets d'action de prévention avant le mercredi 10 mars 2021 délai de rigueur à : M. Ibrahim SALIM-

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte- (DEAL)



Service des infrastructures, Sécurité et Transports- Education et Sécurité Routières (ESR)

ibrahim.salim@developpement-durable.gouv.fr/tél : 02 69 61 99 34/06 39 69 11 20

1- les actions de sécurité routière avec demande de financements devront comporter les pièces suivantes:

a) Les porteurs hors associations (collectivités et administrations publiques) doivent obligatoirement fournir la fiche « appel à projet-fiche action locale, les devis justifiant la demande de financement de l'action, un relevé d'identité bancaire ou postale, le numéro de SIRET ainsi que le bilan des actions menées au titre du PDASR 2020 s'il y a lieu.

b) les associations doivent fournir la demande de subvention CERFA n°12156*05 à télécharger et à compléter, les devis justifiant la demande de financement de l'action, un relevé d'identité bancaire ou postale ainsi que le numéro SIRET et le compte rendu financier de subvention CERFA n° 15059, dans le cadre du renouvellement d'une demande.

2- les actions de sécurité routière sans demande de financements bénéficient d'une procédure simplifiée : - la fiche « APPEL A PROJET-fiche action locale »

3- Les critères d'attribution des financements retenus pour sélectionner les projets sont :

- adéquation avec les enjeux (voir notice demande de subvention),
- qualité de l'évaluation des actions précédemment organisées par le porteur de projet,
- communication prévue autour de l'action,
- implication d'autres partenaires,

Le montant du financement sera modulé en fonction des crédits disponibles

L'ensemble des projets sera examiné dans le courant du mois de mars 2021.

4- Le coordonnateur de la sécurité routière de la DEAL ainsi que la déléguée à la sécurité routière de la Préfecture se tiennent à votre disposition pour vous apporter une aide dans la conception et la réalisation de vos actions. Ils peuvent en outre, vous apporter également une aide matérielle (dépliants, affiches,



simulateur de conduite d'un deux-roues motorisé, matériel vidéo...) ou humaine (IDSR).

ibrahim.salim@developpement-durable.gouv.fr ou

nicaise.eloidin@mayotte.pref.gouv.fr

Les IDSR (intervenants départementaux sécurité routière) peuvent porter leurs propres actions, mais aussi venir en renfort des actions portées par les acteurs locaux.

5- Documents utiles :

- la fiche appel à projet 2021 -fiche action locale complétée le cas échéant.
- La fiche descriptive de l'action
- Le CERFA 12156*05 : demande de subvention (à télécharger)
- La fiche BILAN -plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR 2021)

PDASR 2021

Comment remplir la fiche descriptive de l'action?

Titre		Texte définissant le titre de l'action
Enjeux département	du	Les enjeux sont déterminés dans le PDASR 2021. Les actions doivent répondre à l'un des enjeux retenus afin d'optimiser l'efficacité des actions.
Domaine		Permet de rattacher une action locale à une liste de domaines caractéristiques. La liste est organisée en 5 domaines : communication, contrôle, éducation, formation, infrastructure
Cible		Permet de préciser la population ciblée vers laquelle est orientée l'action locale.
Organisme responsable		
Contact		Téléphone, mail
Lieux et dates de réalisation	de	Permet d'indiquer la période et le lieu d'une action. Une même action peut se dérouler dans plusieurs lieux et à des dates différentes.
Description	de	Texte libre qui permet de décrire l'action



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

l'action	
Objectifs généraux	L'objectif général a un lien étroit avec l'enjeu choisi. Par exemple, une action relative à l'enjeu jeune, aura comme objectif général la réduction des accidents impliquant les jeunes
Indicateurs de suivi	Permettent de répondre à la question : comment constatera-t-on que l'objectif est atteint ? -par des indicateurs de bilan (nombre d'accidents, nombre de jeunes formés, nombre de relais -ou par des indicateurs d'évaluation qui ont un caractère statistique
Supports utilisés	Vidéo, affiches, livres, communication orale...
Partenaires	Liste des partenaires et des éventuels besoins en intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).
Montage financier	Afficher le coût global, le montant demandé au PDASR et les montants apportés par les partenaires.



PDSR 2021- Fiche descriptive de l'action

Titre de l'action :

Enjeu(x) de l'action :

- Vitesse
- Conducteurs de deux roues
- Alcool , stupéfiants,
- distracteurs
- 50 ans et plus
- Jeunes
- Déplacements liés au travail
- Piétons
- Infrastructures

(Rayer les mentions inutiles)

Domaines (s) :

- Communication
- Contrôle
- Education
- Formation
- Infrastructure

(Rayer les mentions inutiles)

Cible :

Organisme responsable :

Contact :

Lieux et date (date) de réalisation :



**FICHE BILAN
PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE
PDASR 2021**

1-TITRE DE L' ACTION

Titre :-----

**2- DENOMINATION DE L' ORGANISME OU DE L' ASSOCIATION PORTEUR DU
PROJET**

NOM-----

ADRESSE-----

CODE POSTAL-----VILLE-----

MISSIONS :-----

3-DESCRIPTION DETAILLEE DE L' ACTION

Date (s)-----

Horaires (s)-----

Lieu(x)-----

Déroulement-----

Objectifs (buts poursuivis, résultats attendus,etc)



Estimation du nombre de personnes sensibilisées :

Entre 0 et 10	Entre 100 et 500
Entre 10 et 50	Entre 500 et 1000
Entre 50 et 100	Plus de 1 000

Ou nombre précis de personnes sensibilisées :-----

Cible (plusieurs choix possibles) :

Tous âges	18-24 ans
6-14 ans	25-65 ans
15-18 ans	65 ans et plus

4-EVALUATION DE L'ACTION

L'action a-t-elle produit les effets attendus en termes quantitatifs ?

L'action a t-elle produit les effets attendus en termes qualitatifs ?

Quels ont été les points forts ?

Quels ont été les points faibles ?

Les moyens ont -ils correspondu à l'objectif recherché ?

Les partenaires ont-ils été satisfaits ?



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

L'action a-t-elle fait l'objet d'une communication dans les médias (presse, TV, radio, réseaux sociaux....) ?

Au-delà des effets attendus, l'action a-t-elle eu une influence imprévue ou des retombées inattendues ?

Quel est l'avenir de l'action : sera t-elle reconduite ?

Autres remarques ou suggestions :

5-RESPONSABLE / PERSONNE A CONTACTER

Nom :

Prénom

Fonction

Adresse

Tél/e-mail

Fait àle

Nom, qualité et signature



**APPEL A PROJET
PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE 2021
FICHE ACTION LOCALE**

Avertissement : Cette fiche ne concerne que les structures non associatives ou les structures ne demandant pas de financement au titre du PDASR 2021. Les associations qui sollicitent une subvention doivent compléter le formulaire CERFA n° 12156*05.

ENJEUX (cocher la ou les cases correspondant à votre action de sécurité routière)

Risques routier professionnel	Distracteurs (téléphone portable...)
Addictions- alcool/stupéfiants	Deux roues motorisés
piétons/cyclistes	Vitesse
Tous âges	25-29 ans
6-14 ans	Plus de 65 ans
15-18 ans	
18-24 ans	

TITRE DE L'ACTION :

1-Entité porteuse de l'action :

Responsable :

Nom

Prénom

Fonction

Adresse

Tél/mail



2- Description détaillée de l'action :

3-Objectifs visés : Ex sensibiliser 50 personnes à

4-Cibles de l'action :

5-Supports utilisés :

6-Calendrier prévisionnel de réalisation (programmation)

7-Indicateurs d'évaluation :

Indicateur qualitatif	Indicateur quantitatif	Résultat chiffré
Ex : pertinence des outils utilisés	Ex : Nombre de personnes présentes/taux de réponse au sondage	Ex : xx personnes présentes/xx questionnaires remplis pour XX questionnaires distribués

8-Moyens humains :

a-Intervenants extérieurs (associations, force de l'ordre)

b-Nombre d'intervenants départementaux de la sécurité routière souhaité pour la réalisation de l'opération (animation avec simulateur deux-roues motorisés, atelier...)

9-Plan de financement prévisionnel :

Coût global de l'action et montant demandé au titre du PDASR



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

dépenses	recettes
Intervenants	Demande PDASR
Matériel	Autres partenaires
Autres	Fonds propres
Total :	Total :

10-Autres informations utiles :

11-Communication :

Il est rappelé que toute action retenue au titre du PDASR 2021 devra faire l'objet d'une information relative au soutien financier de l'État.

Fait àLe

Nom, qualité et signature.



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention

Pour une première demande :

1. Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations, il n'est pas nécessaire de les joindre.
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, bureau....) Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le RNA ;
3. Le RIB, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire,
5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos,
6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions.
7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
8. Le plus récent rapport d'activité approuvé